



Verallia

Synthèse de la campagne de mesures dans l'air ambiant (3/4)

Châteaubernard, Charente
10/01/2013 - 07/03/2013

Référence : IND EXT 11-219
Version : finale du 17 juin 2013
Auteur : Vladislav Navel



Atmo Poitou-Charentes
12 rue Augustin Fresnel
ZI Périgny / La Rochelle
17180 Périgny Cedex
tél : 05.46.44.83.88 / fax : 05.46.41.22.71
mél : contact@atmopc.org



Client :




- Verallia ;
- 2 rue de la Commanderie 16100 Châteaubernard.

Titre : Synthèse de la campagne de mesures dans l'air ambiant (3/4)

Référence : IND EXT 11-219

Version : finale du 17 juin 2013

Nombre de pages : 34 (couverture comprise)

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom	Vladislav Navel	Fabrice Caïni	Alain Gazeau
Qualité	Ingénieur d'études	Responsable d'études	Directeur
Visa			

Conditions de diffusion

ATMO Poitou-Charentes fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application. A ce titre et compte tenu de ses statuts, ATMO Poitou-Charentes est garant de la transparence de l'information sur les résultats de ces travaux selon les règles suivantes :

- ATMO Poitou-Charentes est libre de leur diffusion selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site internet (www.atmo-poitou-charentes.org).
- Les données contenues dans ce rapport restent la propriété d'ATMO Poitou-Charentes. En cas de modification de ce rapport, seul le client cité ci-dessus sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce rapport devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- En cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'ATMO Poitou-Charentes, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution.

- *Toute utilisation totale ou partielle de ce document doit faire référence à ATMO Poitou-Charentes et au titre complet du rapport. ATMO Poitou-Charentes ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donnée d'accord préalable.*

Dans ce rapport, les incertitudes de mesures ne sont pas utilisées pour la validation des résultats des mesures obtenues.

Table des matières

Table des matières	6
Lexique	7
Introduction	9
1 Présentation du dispositif de suivi et bilan de fonctionnement	10
2 Conditions environnementales	14
3 Valeurs réglementaires	15
4 Traceur d'exposition : le dioxyde de soufre (SO_2)	19
5 Tendances observées sur les concentrations de particules	21
6 Tendances observées pour les particules métalliques	25
Liste des figures	31
Liste des tableaux	32
	34

Lexique

Polluants

SO₂ dioxyde de soufre

Unités de mesure

μg microgramme (= 1 millionième de gramme = 10⁻⁶ g)

mg milligramme (= 1 millième de gramme = 10⁻³ g)

ng nanogramme (= 1 milliardième de gramme = 10⁻⁹ g)

Abréviations

Aasqa association agréée de surveillance de la qualité de l'air

FDMS filter dynamics measurement system

OMS organisation mondiale de la santé

Otan organisation du traité de l'atlantique nord

TEOM tapered element oscillating microbalance

Seuils de qualité de l'air

- Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.
- Seuil d'alerte : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.
- Seuil d'information et de recommandation : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.
- Valeur cible :
 - en air extérieur : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble,
 - en air intérieur : valeur qui, si elle est respectée, permet de mieux protéger la santé publique des effets nocifs des polluants en cas de fréquentation des parcs de stationnement couverts.

Lexique

- Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

Introduction

Le document qui suit présente une synthèse des résultats de mesures réalisées entre le 10 janvier 2013 et le 7 mars 2013 dans la commune de Cognac (16). Ces mesures ont été réalisées au niveau de l'impasse Aguesseau à Cognac dans le but de suivre l'impact de l'activité de Verallia sur la qualité de l'air ambiant.

La synthèse donne les principales statistiques des mesures réalisées et compare les composés mesurés aux valeurs réglementaires qui leur sont applicables (lorsque cela est pertinent).

Chapitre 1 : Présentation du dispositif de suivi et bilan de fonctionnement

1.1. Polluants suivis et méthodes de mesures

Dans le cadre de l'évaluation de la qualité de l'air ambiant, différents polluants ont été mesurés. La technique de mesures peut varier avec le polluant. Certaines mesures employées par ATMO Poitou-Charentes sont intégrées au champ d'accréditation COFRAC de l'association. Les paragraphes suivants précisent donc pour chaque polluant suivi au cours de la campagne de mesures quelle a été la technique employée, ces techniques étant classées en fonction de l'accréditation COFRAC.

1.1.1. Méthodes de mesures pour lesquelles ATMO Poitou-Charentes est accrédité COFRAC selon le référentiel ISO 17025

Dans l'étude réalisée seul le polluant suivant est intégré au champ d'accréditation COFRAC d'ATMO Poitou-Charentes :

mesure automatique du dioxyde de soufre réalisée selon la norme référencée NF EN 14212 : « Méthode normalisée pour le mesurage de la concentration en dioxyde de soufre par fluorescence UV ».

1.1.2. Autres polluants suivis

Les polluants suivants ne sont pas intégrés au champ d'accréditation COFRAC. Cependant lorsqu'une norme (NF notamment) existe, elle est utilisée pour la mesure des polluants et indiquée dans la liste qui suit. Dans les autres cas, la méthode employée est également indiquée :

mesure des métaux-lourds réglementés (arsenic, cadmium, plomb et nickel) réalisée selon la norme NF EN 14902 : « Méthode normalisée pour la mesure du plomb, du cadmium, de l'arsenic et du nickel dans la fraction MP10 de matière particulaire en suspension » ;

mesure des autres métaux-lourds (sélénium et étain) pas de norme spécifique : réalisée avec la même méthode que les métaux-lourds réglementés ;

mesure automatique des particules en suspension réalisée par pesée des particules échantillonnées à l'aide d'une microbalance (particules fines et très fines séparément).

1.2. Implantation du site de mesures

La campagne de 2013 a été réalisée à partir d'un site de mesures situés au Nord de l'usine de Verallia, dans l'impasse « Aguesseau ». La carte suivante permet de visualiser l'emplacement du site de mesures en question ainsi que le site utilisé pour les précédentes campagnes (rue du Dominant) :

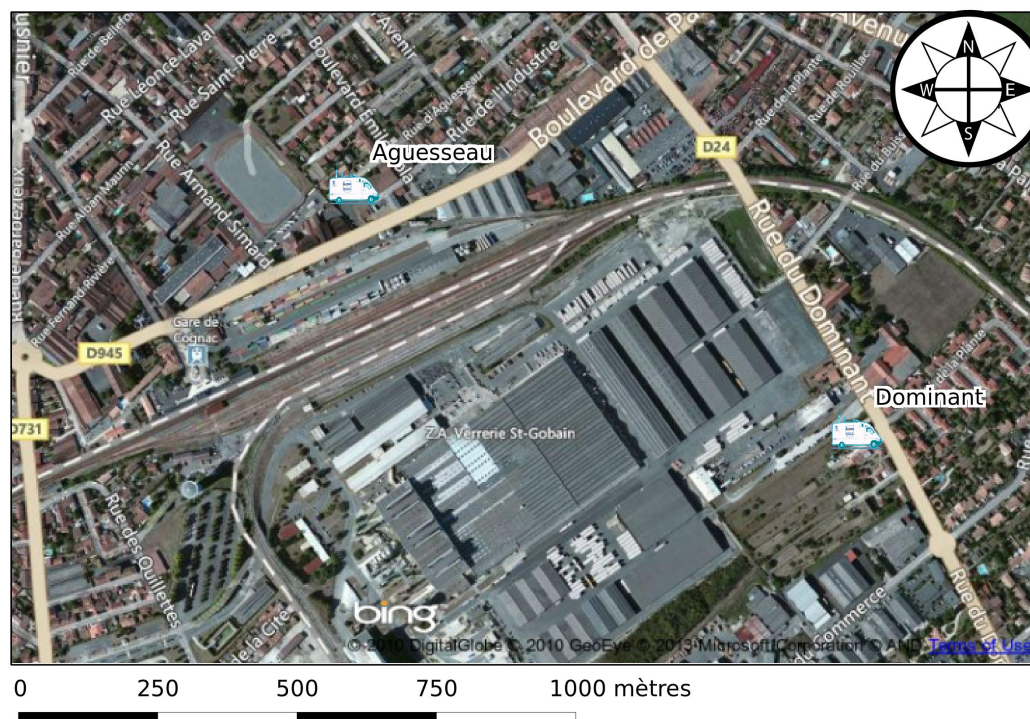


FIGURE 1.1 – Emplacement du site de mesures

Les caractéristiques du site de mesure retenu sont données dans le tableau suivant :

Identifiant	COG_01 / PCOG_4_001	Coordonnée X ¹	441 367
Dénomination	Impasse Aguesseau	Coordonnée Y ¹	6 515 144
Typologie	Industrielle	Secteur d'exposition	130° – 220°

¹ Lambert 93, en mètres

TABLE 1.1 – Caractéristiques du site de mesures

1.3. Bilan de fonctionnement

Au cours de la campagne de mesures, les concentrations du dioxyde de soufre, des particules fines et très fines (PM10 et PM2,5) ont été suivies de manière continue. Les concentrations en sélénium, arsenic, plomb, étain, nickel et cadmium ont quant à elles été suivies par prélèvements. Le tableau qui suit présente le bilan du fonctionnement de la campagne.

Pour les mesures continues, une station de référence a été sélectionnée. Il s'agit d'une station intégrée au réseau permanent d'Atmo Poitou-Charentes. Il est ainsi possible de comparer les résultats de la campagne avec les mesures réalisées sur une station disposant d'un historique. Dans le cadre de la campagne de 2013, la station de référence retenue est la station implantée en centre-ville de Cognac, désignée par la suite comme étant la station de Cognac. Les statistiques de fonctionnement au niveau de cette station sont également données dans le tableau suivant.

Aguesseau				Mesure de référence ²		
Polluant	Début	Fin	Rep. campagne ¹	Nom	Rep. campagne ¹	Rep. année 2011
Dioxyde de soufre	10/01/2013	15/03/2013	88 %	Cognac	99 %	98 %
Particules fines (PM10)	10/01/2013	15/03/2013	99 %	Cognac	79 %	97 %
Particules très fines (PM2,5)	10/01/2013	15/03/2013	94 %	S. Pablo Casals	99 %	96 %
Plomb	10/01/2013	15/03/2013	100 %	x	x	x
Nickel	10/01/2013	15/03/2013	100 %	x	x	x
Cadmium	10/01/2013	15/03/2013	100 %	x	x	x
Arsenic	10/01/2013	15/03/2013	100 %	x	x	x
Étain	10/01/2013	15/03/2013	100 %	x	x	x
Sélénium	10/01/2013	15/03/2013	100 %	x	x	x

TABLE 1.2: Bilan des mesures

¹ Si ce taux est inférieur à 75%, la mesure est indicative et non plus représentative de la période

² Certains polluants ne sont pas suivis de manière permanente. Aucune station de référence n'est alors définie.

Chapitre 2 : Conditions environnementales

Dans cette partie, les éléments connus pouvant influencer les concentrations de polluants dans l'air ambiant sont repris. Il s'agit dans le cas présent des conditions météorologiques.

2.1. Conditions météorologiques

La figure suivante présente la rose des vents observée pendant la campagne de mesures à gauche et au cours des années 2007 à 2011 à droite.



FIGURE 2.1 – Rose des vents

Ces données indiquent que l'exposition du site de mesures a été de 19 % au cours de la campagne et de 16 % au cours des cinq années précédentes.

Chapitre 3 : Valeurs réglementaires

Le tableau qui suit présente une comparaison des résultats de la campagne de mesures avec les valeurs réglementaires applicables dans l'air ambiant (pour voir les définitions des différentes valeurs réglementaires, se reporter au lexique, page [7](#)).

Les valeurs réglementaires sont applicables sur une année civile de mesures. Les résultats indiqués dans le tableau suivant sont donc donnés à titre indicatif.

Polluant	Valeur réglementaire				Site de mesures	Station de référence	
	Protection	Type	Calcul	Seuil		Année 2012	Campagne 2013
Dioxyde de soufre	la végétation	niveau critique	moyenne sur 1 an à ne pas dépasser	$20 \mu g.m^{-3}$	3 ¹	0 ¹	1 ¹
	la santé humaine	objectif de qualité	moyenne sur 1 an à ne pas dépasser	$50 \mu g.m^{-3}$	3 ¹	0 ¹	1 ¹
		valeur limite	moyenne sur 1 heure à ne pas dépasser plus de 24 fois tous les ans	$350 \mu g.m^{-3}$	0 ²	0 ²	0 ²
		valeur limite	moyenne sur 1 jour à ne pas dépasser plus de 3 fois tous les ans	$125 \mu g.m^{-3}$	0 ²	0 ²	0 ²
Particules fines (PM10)	la santé humaine	objectif de qualité	moyenne sur 1 an à ne pas dépasser	$30 \mu g.m^{-3}$	22 ¹	21 ¹	23 ¹
		valeur limite		$40 \mu g.m^{-3}$			
		valeur limite	moyenne sur 1 jour à ne pas dépasser plus de 35 fois tous les ans	$50 \mu g.m^{-3}$	0 ²	6 ²	1 ²
Particules très fines (PM2,5)	la santé humaine	objectif de qualité	moyenne sur 1 an à ne pas dépasser	$10 \mu g.m^{-3}$	18 ¹	15 ¹	20 ¹
		valeur cible		$20 \mu g.m^{-3}$			
		valeur limite	moyenne sur 1 an à ne pas dépasser	$25 \mu g.m^{-3}$	18 ¹	15 ¹	20 ¹
Plomb	la santé humaine	objectif de qualité	moyenne sur 1 an à ne pas dépasser	$250 ng.m^{-3}$	4.26 ¹	x ¹	x ¹
		valeur limite		$500 ng.m^{-3}$			
Arsenic	la santé humaine	valeur cible	moyenne sur 1 an à ne pas dépasser	6 ng/m3	3.58 ¹	x ¹	x ¹

¹ concentration du polluant

² nombre de dépassements du seuil

x : composé non mesuré sur la station de référence

Polluant	Valeur réglementaire				Site de mesures	Station de référence	
	Protection	Type	Calcul	Seuil		Année 2012	Campagne 2013
Nickel	la santé humaine	valeur cible	moyenne sur 1 an à ne pas dépasser	20 ng/m ³	0.59 ¹	x ¹	x ¹
Cadmium	la santé humaine	valeur cible	moyenne sur 1 an à ne pas dépasser	5 ng/m ³	0.09 ¹	x ¹	x ¹

TABLE 3.1: Comparaison des résultats aux valeurs réglementaires

¹ concentration du polluant

² nombre de dépassements du seuil

x : composé non mesuré sur la station de référence

Chapitre 3. Valeurs réglementaires

Le tableau précédent montre que, à l'exception de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine portant sur les particules très fines, l'ensemble des valeurs réglementaires applicables aux polluants mesurés sont respectées au niveau du site de l'impasse Aguesseau.

Concernant les objectifs de qualité pour la protection de la santé humaine portant sur les particules très fines (PM_{2,5}), les niveaux mesurés au cours de la campagne sont supérieurs au seuil (18 $\mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}$ mesurés pour un seuil à 10 $\mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}$). Un redressement de la concentration de la campagne par les mesures réalisées sur le site de référence permet d'obtenir l'estimation suivante pour l'année au niveau de l'impasse Aguesseau : 12 $\mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}$ en moyenne annuelle en particules très fines pour un objectif à 10 $\mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}$.

Cette valeur n'est qu'une estimation et ne permet pas de statuer sur le dépassement effectif des objectifs de qualité. Elle permet cependant de mettre en évidence l'existence d'un risque réel que ces objectifs ne soient pas réalisés.

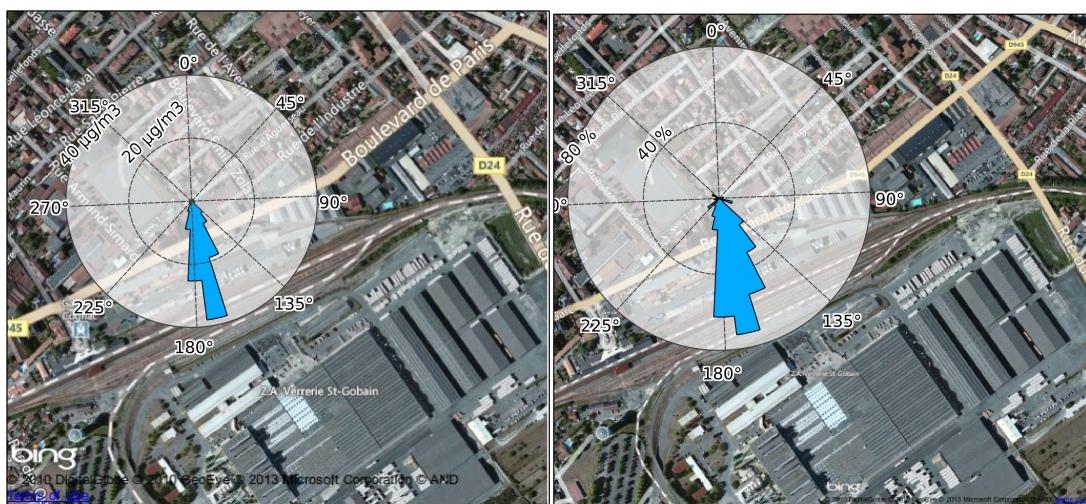
Par ailleurs, des dépassements de l'objectif de qualité sont systématiquement constatés sur l'ensemble des stations de mesures de la région. Ce dépassement n'est donc pas dû aux rejets de Verallia.

Chapitre 4 : Traceur d'exposition : le dioxyde de soufre (SO_2)

Le dioxyde de soufre a été retenu comme élément à mesurer pendant la campagne non parce qu'il risque de représenter un danger pour la santé ou l'environnement, mais parce que compte tenu de l'activité de Verallia, il représente un excellent traceur des émissions canalisées du site.

Ainsi, lorsque le site de mesures est sous l'influence des rejets canalisés de Verallia, une augmentation des concentrations en dioxyde de soufre doit être observée.

La rose des concentrations de gauche représente les concentrations en dioxyde de soufre en fonction de la direction du vent. Celle de droite représente le pourcentage des concentrations mesurées supérieures à $3.5 \mu g.m^{-3}$. Le site de mesures est exposé aux rejets canalisés de Verallia pour des vents de 130° à 220° .



rose des concentrations moyennes en SO_2

rose des pourcentages de concentrations en SO_2 supérieures à $3,5 \mu g/m^3$

FIGURE 4.1 – Roses de concentrations, SO_2

Ainsi, la première rose des concentrations met clairement en évidence que les concentrations en dioxyde de soufre sont plus importantes sous les vents de l'usine. La seconde rose des concentrations permet d'affirmer que les concentrations en dioxyde de soufre sont supérieures à $3.5 \mu g.m^{-3}$ sur le site de l'Impasse Aguesseau **uniquement lorsque les vents proviennent de l'usine.**

Chapitre 4. Traceur d'exposition : le dioxyde de soufre (SO_2)

Dans la suite du document, le site de l'Impasse Aguesseau est défini comme étant sous l'influence des rejets canalisés de Verallia lorsque les concentrations en dioxyde de soufre sont supérieures à $3.5 \mu g.m^{-3}$.

Chapitre 5 : Tendances observées sur les concentrations de particules

Les graphiques qui suivent présentent les évolutions moyennes des concentrations en particules fines (PM10) et très fines (PM2,5) sur le site de l'Impasse Aguesseau pendant la campagne de mesures. À des fins de comparaison, les évolutions moyennes sont également représentées pour le site permanent d'Atmo Poitou-Charentes de Cognac.

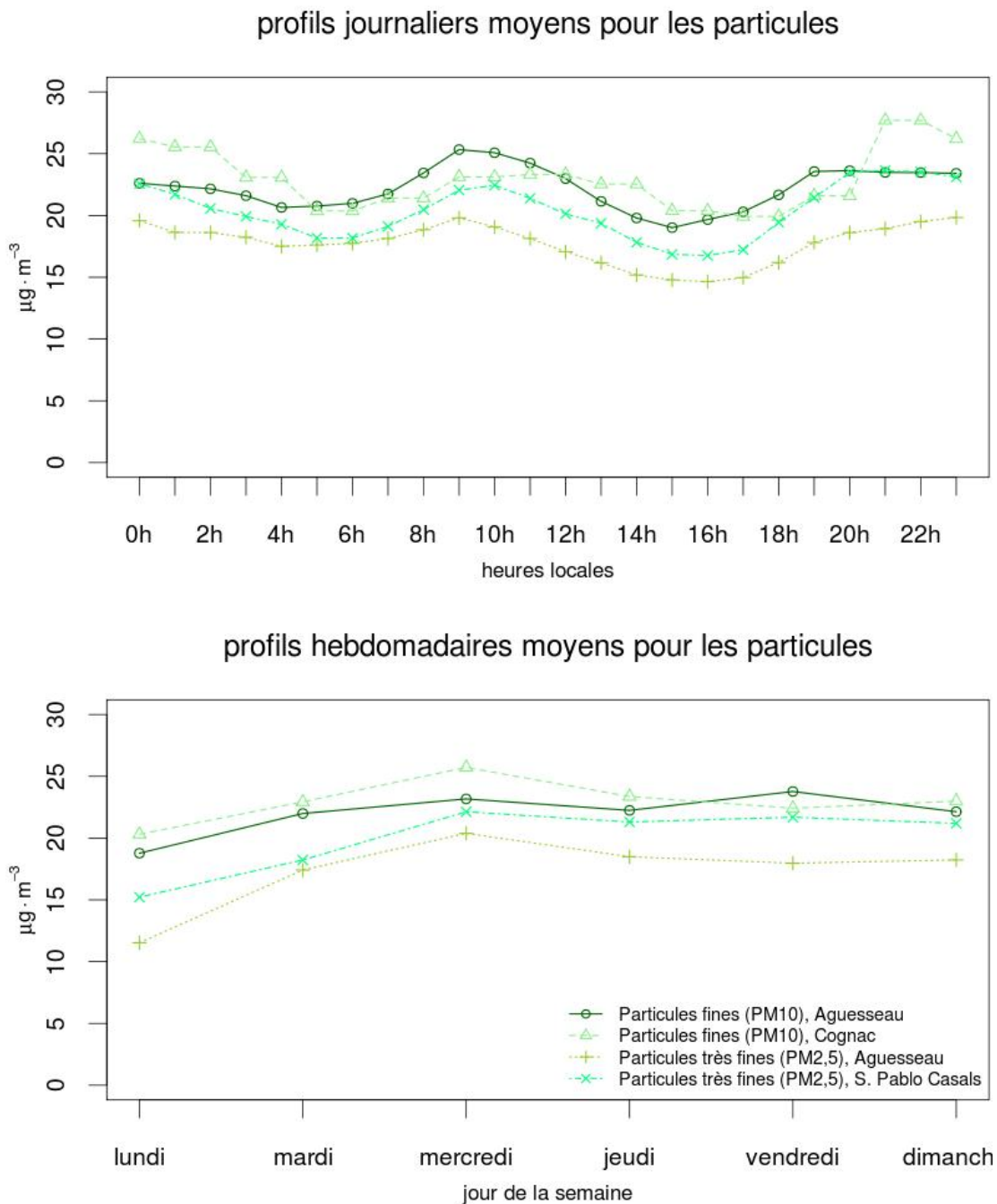


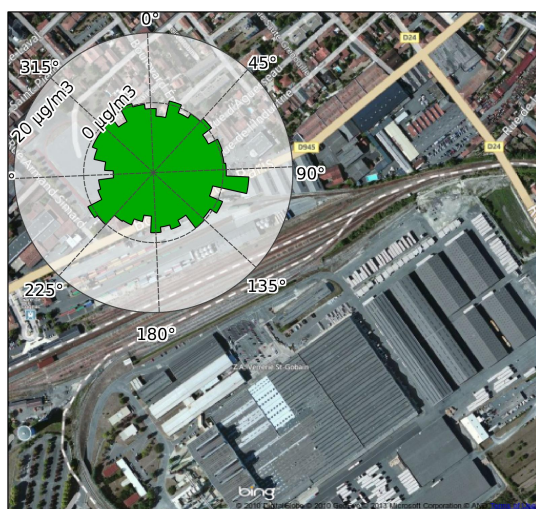
FIGURE 5.1 – Tendances temporelles moyennes en particules sur le site de l'Impasse Aguesseau

Sur les graphiques précédents, il apparaît que les concentrations en particules très fines (PM2,5) sont en moyenne inférieures sur le site de campagne par rapport à celles mesurées sur le site de référence en centre-ville de Cognac. Cette obser-

vation traduit par une absence d'impact visible d'une quelconque source sur les concentrations en particules très fines (PM_{2,5}), y compris Verallia.

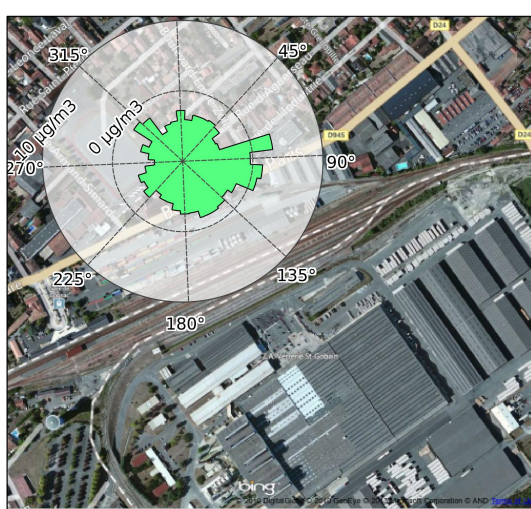
Les concentrations en particules fines (PM₁₀) sont, elles aussi, inférieures sur le site de campagne de l'Impasse Aguesseau par rapport à la station du centre-ville de Cognac. Cette constatation indique qu'il n'y a pas, à proximité du site de l'impasse Aguesseau, de source de particules fines (PM₁₀) plus importantes que celles existant à proximité du site de référence.

Afin de s'assurer que la constatation précédente est vraie quelle que soit la direction du vent considérée, la différence de concentrations entre le site de l'Impasse Aguesseau et le site de référence est calculée. Cette différence est ensuite représentée sous la forme d'une rose de valeurs moyennes. Ainsi, s'il existe une ou plusieurs sources de particules (fines ou très fines), la différence moyenne sera plus importante dans leur direction. Les roses des différences moyennes en particules fines (PM₁₀) et très fines (PM_{2,5}) sont représentées sur le graphique suivant.



Rose des différences de concentrations en PM₁₀ entre le site de campagne et le site de référence (Cognac centre-ville)

La valeur au centre de la rose est -20 µg/m³



Rose des différences de concentrations en PM_{2,5} entre le site de campagne et le site de référence (Cognac centre-ville)

La valeur au centre de la rose est -5 µg/m³

FIGURE 5.2 – Rose des différences moyennes en particules fines

Sur la rose des différences en particules très fines (PM_{2,5}), à droite, les valeurs sont proches de $-3 \mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}$ confirmant que, pour ce polluant, l'air au niveau de l'Impasse Aguesseau est moins pollué qu'au centre-ville de Cognac. Pour des vents d'Est (90°), la différence des concentrations passe à 0 et indique donc vraisemblablement l'existence d'une faible source d'émissions de particules fines. Cette source ne peut cependant, en aucun cas, être confondue avec Verallia.

Chapitre 5. Tendances observées sur les concentrations de particules

Aucun impact des rejets de Verallia n'est donc observable sur les concentrations en particules très fines (PM_{2,5}) au niveau de l'Impasse Aguesseau.

Sur la rose des différences en particules fines (PM₁₀), quelle que soit la direction du vent la différence est proche de zéro. Cela signifie donc que les concentrations en particules fines (PM₁₀) sont comparables en moyenne sur le site « Aguesseau » par rapport au site de référence. La pollution de l'air par les particules fines (PM₁₀) au niveau de l'Impasse Aguesseau est donc comparable à celle suivie au centre-ville de Cognac.

Aucun impact des rejets de Verallia n'est donc observable sur les concentrations en particules fines (PM₁₀) au niveau de l'Impasse Aguesseau.

Chapitre 6 : Tendances observées pour les particules métalliques

Au cours de la campagne, huit prélèvements d'air ambiant ont été réalisés en vue d'analyser la présence des métaux lourds. Chaque prélèvement donne la concentration moyenne sur une semaine pour les métaux suivants : arsenic, cadmium, nickel, plomb, sélénium et étain. Les résultats des prélèvements sont donnés dans le tableau de la page suivante.

début	fin	concentrations						% o _{pxe}
		plomb ng/m ³	nickel ng/m ³	cadmium ng/m ³	arsenic ng/m ³	etain ng/m ³	selenium ng/m ³	
10/01/2013	17/01/2013	4.08	0.57	0.06	2.18	6.03	1.83	19
24/01/2013	31/01/2013	5.21	0.37	0.07	3.58	18.15	5.64	39
31/01/2013	07/02/2013	1.26	0.25	0.03	3.44	0.67	0.53	11
07/02/2013	14/02/2013	3.47	0.66	0.07	3.62	5.45	1.73	15
14/02/2013	21/02/2013	4.91	0.54	0.14	6.60	1.72	0.56	2
21/02/2013	28/02/2013	6.06	0.55	0.14	3.67	0.78	0.56	0
28/02/2013	07/03/2013	4.21	1.36	0.11	3.07	4.32	1.15	21
07/03/2013	15/03/2013	4.78	0.46	0.08	2.61	14.98	6.20	25
Moyenne sur la campagne		4.25	0.60	0.09	3.60	6.51	2.27	17

TABLE 6.2 – Concentrations des métaux lourds

Les graphiques suivants représentent l'évolution des concentrations pour chacun des métaux lourds dont la concentration a été suivie au cours de la campagne de mesures.

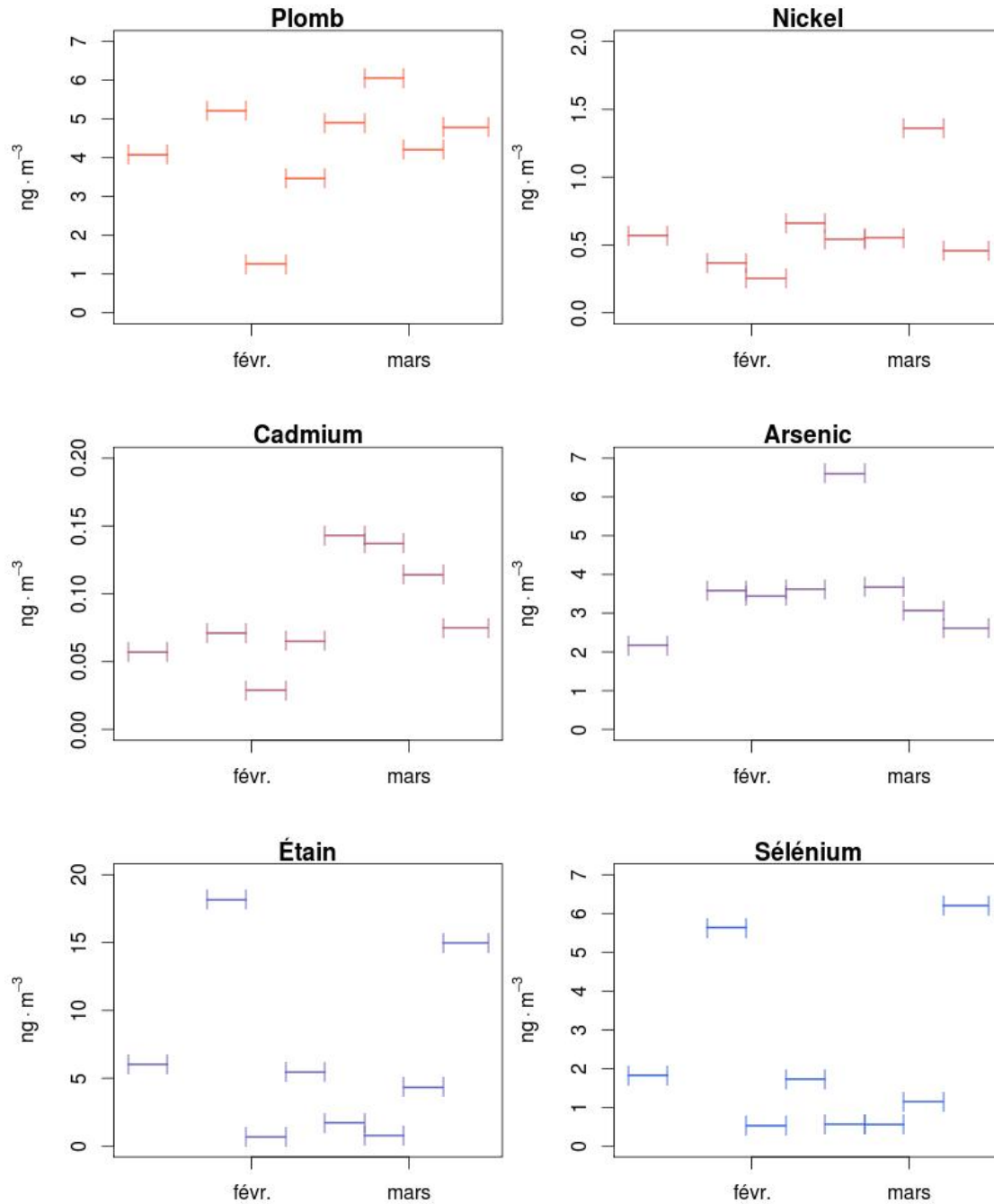


FIGURE 6.1 – Évolution des concentrations de métaux lourds

Chapitre 6. Tendances observées pour les particules métalliques

Sur la série de graphiques précédente, l'étain et le sélénium présentent des variabilités de concentrations importantes au cours de la campagne de mesures. Les concentrations mesurées pour les autres métaux varient également, mais plus faiblement.

Les graphiques suivants représentent les concentrations mesurées en fonction de l'exposition du site de mesures à Verallia. Ils permettent, lorsque cela est avéré, de mettre en évidence les relations entre la variabilité des concentrations et l'exposition à l'usine.

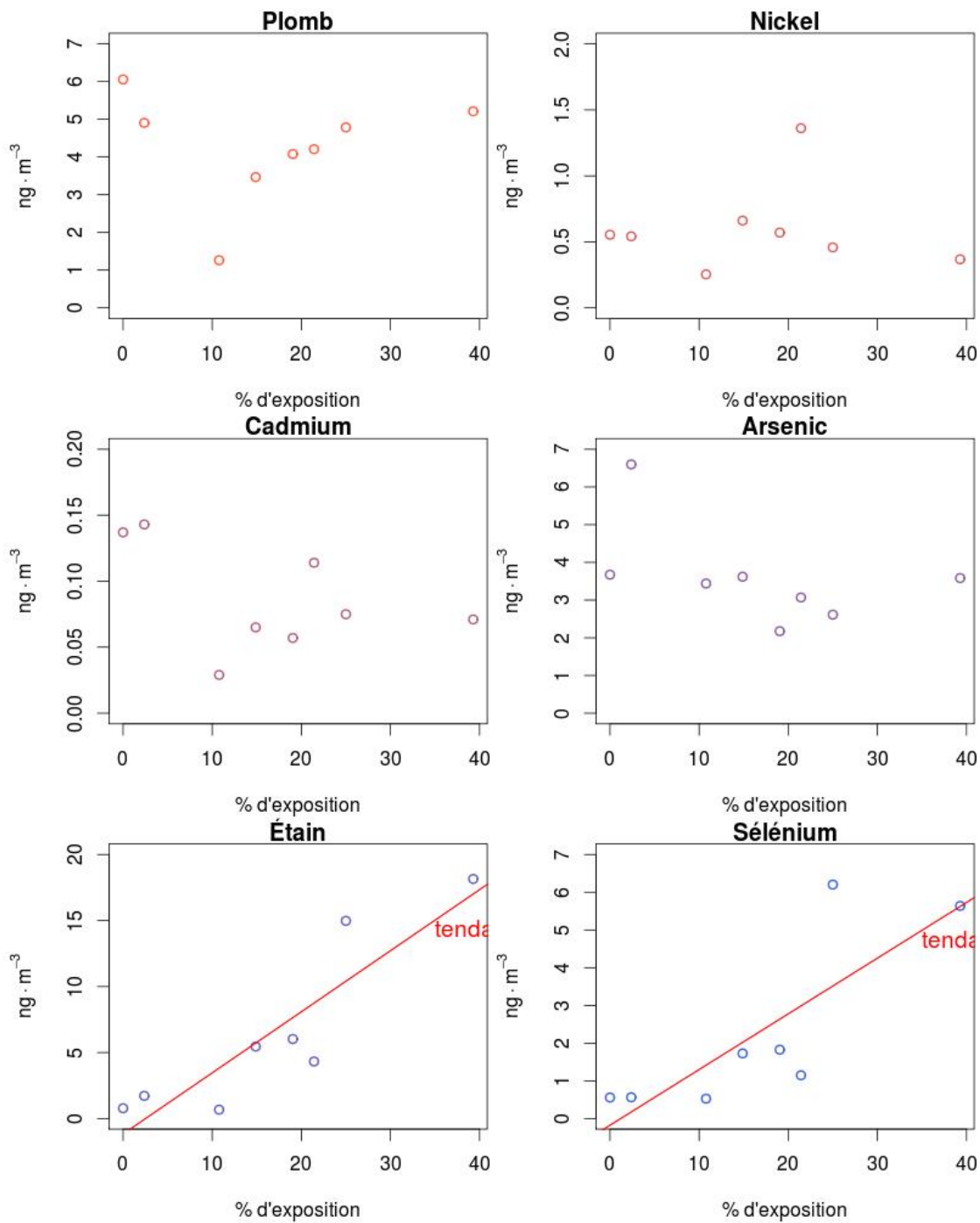


FIGURE 6.2 – Concentrations en fonction de l'exposition, métaux lourds

Les graphiques précédents permettent de mettre en évidence les points suivants :

- Une forte corrélation est observée entre les concentrations de sélénium et d'étain et l'exposition à Verallia. Cette observation confirme celles réalisées lors des précédentes campagnes de mesures.

- Comme lors des précédentes campagnes, les concentrations en nickel ne sont pas significativement liées à l'exposition.
- Contrairement à ce qui était pressenti lors de la première campagne, mais conformément à ce qui a été observé au cours de la deuxième, les concentrations en plomb observées ici tendent à indiquer qu'il n'existe pas de lien entre le plomb et l'exposition à Verallia.
- Les concentrations en arsenic, dont le comportement était atypique lors de la précédente campagne, étaient fortement corrélées à l'exposition à Verallia lors de la deuxième campagne. La présente campagne montre quant à elle une absence de corrélation totale entre les concentrations en arsenic et l'exposition à Verallia.
- Habituellement, les concentrations en cadmium sont trop faibles pour être étudiées. Cette fois-ci, les huit prélèvements ont permis de quantifier la présence du cadmium dans l'air. Ils montrent qu'il n'y a pas de corrélation entre les concentrations en cadmium et l'exposition à Verallia.

Table des figures

1.1	Emplacement du site de mesures	11
2.1	Rose des vents	14
4.1	Roses de concentrations, SO ₂	19
5.1	Tendances temporelles moyennes en particules sur le site de l'Impasse Aguesseau	22
5.2	Rose des différences moyennes en particules fines	23
6.1	Évolution des concentrations de métaux lourds	27
6.2	Concentrations en fonction de l'exposition, métaux lourds	29

Liste des tableaux

1.1	Caractéristiques du site de mesures	11
1.2	Bilan des mesures	13
3.1	Comparaison des résultats aux valeurs réglementaires	17
6.2	Concentrations des métaux lourds	26

Fédération des associations de
correction de la qualité d'air



ATMO POITOU-CHARENTES

- ✉ Z.I. de Périgny - La Rochelle
12 Rue A. Fresnel 17 184 Périgny cedex
- ☎ 05 46 44 83 88
- ☎ 05 46 41 22 71
- ✉ contact@atmopc.org

www.atmo-poitou-charentes.org